

CAISSE EXPRESS

Information de la CFDT Caisse d'Épargne IDF - 2 novembre 2010



REVOCACTION A LA CEIDF : UNE PREMIERE !

Le syndicat SUD a lancé une procédure de révocation à l'encontre d'une élue du comité d'entreprise : Marie-Odile DELENCLOS-FAURE.

C'est une grande première à la CEIDF et même dans le groupe !

Mais de quoi s'agit-il exactement ?

- L'article L 2324-27 du code du travail indique : *« Tout membre du comité d'entreprise peut être révoqué en cours de mandat sur proposition faite par l'organisation syndicale qui l'a présenté avec l'accord obtenu au scrutin secret par la majorité du collège électoral auquel il appartient »*
- Pourquoi le syndicat SUD tente-t-il de faire révoquer une élue ? De quels « crimes », Marie-Odile DELENCLOS-FAURE est-elle responsable au point de lancer une procédure qui n'a jamais été utilisée jusque là dans notre entreprise ?

Le seul et unique « crime » imputable à Marie-Odile DELENCLOS-FAURE est d'avoir quitté le syndicat SUD. Et cela, SUD ne l'accepte pas, ne le supporte pas !

Pourtant une majorité des élus SUD est issue de la CFDT.

- Pour mémoire, Philippe Bonsergent, Xavier Quintric, Jérôme Bonnard, Patrick Saurin, Christine Deldicque, Philippe Salvador et quelques autres avaient été élus sur les listes CFDT en décembre 2000 pour rejoindre SUD dès janvier 2001 avec leurs mandats tout en conservant locaux et trésorerie ! Les militants CFDT ont eu bien des difficultés à les récupérer !
- Si pour certains donc, il était « légitime » de quitter son syndicat en gardant ses mandats, pour Marie-Odile DELENCLOS-FAURE, il n'en a pas été même. Les choses sont allées tellement loin qu'une enquête pour harcèlement a été diligentée début avril 2010. La Direction rencontrerait-elle quelques "difficultés" pour mener à bien son enquête ?



CAISSE EXPRESS

Information de la CFDT Caisse d'Épargne IDF - 2 novembre 2010



- Notre position est tout d'abord de considérer Marie-Odile DELENCLOS-FAURE en tant que personne responsable et qui a su prendre ses responsabilités face à ce qu'elle a vu, ce qu'elle a entendu et ce qu'elle a vécu durant la période où elle a côtoyé ses anciens « camarades ».

- Elle a été élue par les salariés de la CEIDF et doit conserver son mandat jusqu'à son terme puisqu'elle est prête à l'assumer. Elle est d'ailleurs régulièrement présente lors des réunions du comité d'entreprise, intervient et rend un avis quand le comité est consulté.

- Il suffit de relire les procès-verbaux des réunions pour s'apercevoir qu'elle est toujours au service des salariés qu'ils l'ont élue. Elle prend des positions courageuses s'opposant aux projets destructeurs d'emplois de la Direction. Bien que seule aujourd'hui, elle ne faillit pas à son devoir de représentante du Personnel et assume totalement sa tâche d'élue. Et pourtant, face à une organisation syndicale qui lui fait subir sa féroce haine et a demandé la mise en place d'une procédure de révocation, elle aurait pu se décourager.

**Pour la CFDT,
il n'y a pas d'hésitation !
Le 09 novembre
le choix sera clair
et nous invitons tous les collègues
du 1^{er} collège électoral à voter
contre
la révocation de
Marie-Odile DELENCLOS-FAURE.**

**Pour nous,
si des têtes doivent tomber,
elles ne sont pas dans le camp
des représentants du Personnel !**

Page 2/2

Il ne faut pas se tromper de combat, on connaît les responsables du Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Notre action doit aujourd'hui se concentrer sur l'accompagnement des collègues en difficulté !



01.40.41.32.17
01.40.41.31.92

CFDT de la Caisse d'Épargne Ile De France
25 rue du Louvre
75001 PARIS



www.cfdt-ceidf.com
cfdtceidf@orange.fr